



# DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION SCOLAIRE – Rentrée de septembre 2024

A déposer à la mairie :                   ou  
Mairie de Béruges  
1 place de l'église  
86190 BERUGES

A envoyer par mail :  
[mairie@beruges.fr](mailto:mairie@beruges.fr)  
Contact : Accueil mairie  
☎ 05 49 53 32 54

Réservé à l'administration	
Code foyer	
Code enfant	
Date dépôt	...../...../.....
Secteur/agent	
Avis	

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT L'ENFANT

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : ..... Sexe : F  M   
Cette inscription fait-elle suite à une nouvelle arrivée dans la commune ? ..... Oui  Non   
Si déjà scolarisé, nom de la dernière école fréquentée : ..... Ville : .....  
Lieu de résidence de l'enfant :  
N°: ..... Voie: .....  
Suite (chez) : ..... Code postal : ..... Ville : .....  
Garde Alternée : Oui  Non    
ⓘ Si garde alternée → indiquer l'adresse choisie par les parents pour la scolarisation de l'enfant  
Familles sans domicile → indiquer l'adresse exacte du lieu de vie de l'enfant au moment de son inscription

## RENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES CONCERNANT L'ENFANT et LE FOYER

	RESPONSABLE LEGAL 1	RESPONSABLE LEGAL 2
Nom		
Prénom		
Qualité : mère, père...		
Situation familiale	Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/>	Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/>
Autorité parentale	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Téléphone	Fixe : Portable :	Fixe : Portable :
J'accepte de recevoir des SMS	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Adresse		
Email (en majuscule)		
J'accepte de recevoir des mails	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

### Frères et sœurs de moins de 12 ans, résidant à la même adresse

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
Nom				
Prénom				
Date de naissance	...../...../.....	...../...../.....	...../...../.....	...../...../.....
Ecole				



# DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION SCOLAIRE – Rentrée de septembre 2024

A déposer à la mairie :                   ou  
Mairie de Béruges  
1 place de l'église  
86190 BERUGES

A envoyer par mail :  
[mairie@beruges.fr](mailto:mairie@beruges.fr)  
Contact : Accueil mairie  
☎ 05 49 53 32 54

Réservé à l'administration	
Code foyer	
Code enfant	
Date dépôt	...../...../.....
Secteur/agent	
Avis	

## PROCEDURE ET PIÈCES DEMANDEES

PIECES A FOURNIR	CADRE RESERVE
<b>1 - Photocopie intégrale du livret de famille OU copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant</b>	<input type="checkbox"/>
<b>2 - Un justificatif de domicile au choix parmi les pièces suivantes <u>uniquement</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Facture de moins de 3 mois</b> : gaz, électricité, eau, charges, téléphone fixe</li> <li>- <b>Autres pièces justificatives</b> : contrat ouverture gaz , eau, bail tamponné et signé par l'agence, attestation d'assurance habitation, partie de l'acte final d'achat (pour les nouveaux propriétaires) portant mention de l'adresse et des noms</li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<b>3a - Parents hébergés chez une tierce personne</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant</li> <li>- Un justificatif de domicile de l'hébergeant (voir point 2)</li> <li>- Un justificatif de domicile de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant : attestation sécurité sociale ou CAF, relevé de compte bancaire (sans le détail du relevé), attestation d'assurance habitation, fiche de paie, contrat de travail ou attestation employeur</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>3b - Familles sans domicile ou hébergées par une structure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation du lieu de vie réel de l'enfant signée et tamponnée par l'association en lien avec la famille (seule l'adresse du lieu de vie de l'enfant sera prise en compte et non l'adresse postale de l'association)</li> <li>- Pour les familles en bénéficiant, adresse de la domiciliation postale</li> </ul>	<input type="checkbox"/>

**i** Selon les situations, des pièces supplémentaires pourront être demandées.  
 En fonction de la situation de famille : Photocopie du dernier jugement ou ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés. A défaut, attestation sur l'honneur du 2<sup>ème</sup> parent accordant tout pouvoir à la scolarisation de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés.

## SIGNATURE DES PARENTS

Je soussigné(e)..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce document et m'engage à signaler à la mairie de Béruges tout changement qui interviendrait au cours de l'année ainsi que toute annulation d'inscription.

En accord avec l'article 372-2 du code civil, à l'égard « des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant».

Je certifie sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée avec l'accord du 2<sup>ème</sup> parent.

SIGNATURE DES RESPONSABLES LEGAUX :

Date : ...../...../.....



## PROCEDURE RELATIVE AUX DEMANDES D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Lorsque le dossier de pré-inscription de votre enfant aura été traité, vous recevrez un certificat d'inscription scolaire.

Muni de ce document, la famille doit prendre rendez-vous avec la direction de l'école. C'est à cette occasion que sera fixée la date d'admission (date d'entrée de l'enfant à l'école).

**Attention** : en cours d'année, l'admission ne peut pas avoir lieu le même jour que le rendez-vous avec la direction.

**A noter** : L'admission définitive sera prononcée par la direction de l'école.

**Dans tous les cas, aucune admission à l'école ne pourra se faire sans certificat d'inscription délivré par la Mairie.**

### CONTACT

le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h30

le mercredi de 8h30 à 12h et de 15h à 16h30

Tel : 05 49 53 32 54

Mail : [mairie@beruges.fr](mailto:mairie@beruges.fr)

### MENTIONS LEGALES

La commune de Béruges vous informe que les données personnelles recueillies à l'occasion du dépôt du dossier de pré-inscription scolaire de votre enfant, collectées dans le cadre d'une obligation légale qui incombe au Maire de Béruges responsable du traitement, sont conservées pendant toute la scolarité de l'enfant et régulièrement mises à jour par la mairie. Elles sont utilisées pour permettre l'inscription de votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire, l'accès aux services périscolaires, et à des fins d'évaluation des politiques publiques concernées (politique éducative, rythmes scolaires...). Les données pourront être rendues anonymes à des fins statistiques.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, de demander leur suppression si elles ne correspondent plus aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Pour exercer vos droits vous pouvez envoyer un mail à [mairie@beruges.fr](mailto:mairie@beruges.fr).

Article 441-7 du code Pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2° de falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».